

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 24/03/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES**

3, contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES Cedex

Téléphone : 02.23.21.28.28

Télécopie : 02.99.63.56.84

E2500028 / 35

Madame Floriane LE ROY - VIAS
28 impasse du Vieux Pont
35800 DINARD

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

<https://rennes.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E2500028 / 35

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

Objet : Suppression du cahier des charges du lotissement "La Mélinais" à Vitré

Madame,

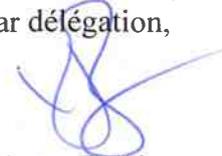
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle vous êtes désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au tribunal, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Valérie Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 24/03/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES**

3, contour de la Motte
CS 44416

35044 RENNES Cedex
Téléphone : 02.23.21.28.28
Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

E25000028 / 35

M. le Maire de Vitré
Hôtel de Ville
B.P. 70627
35506 VITRÉ CEDEX

<https://rennes.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000028 / 35

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

Objet : Suppression du cahier des charges du lotissement "La Mélinais"

M. le Maire,

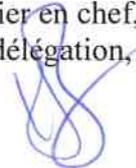
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désignée Madame Floriane LE ROY - VIAS, chargée de mission au service foncier de Rennes Métropole, demeurant 28 impasse du Vieux Pont, DINARD (35800) (tel : 06-89-30-58-13) en qualité de commissaire enquêtrice en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter la commissaire enquêtrice avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Valérie Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 24 mars 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E25000028 /35

CODE : 1

MINUTE

La conseillère déléguée

Vu, enregistrée le 6 février 2025, la lettre par laquelle la commune de Vitré demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Suppression du cahier des charges du lotissement « La Mélinais »
ainsi que la note de présentation du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu le formulaire par lequel la commissaire enquêtrice déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

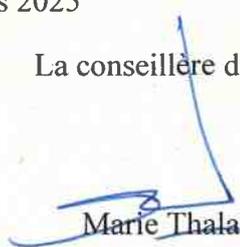
ARTICLE 1 : Mme Floriane Le Roy - Vias est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de Vitré et à Mme Floriane Le Roy - Vias.

Fait à Rennes, le 24 mars 2025

La conseillère déléguée,


Marie Thalabard